

L'an deux mil vingt quatre, le onze mars à 20h30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
11	9	9
		Pour : 9
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etaient présents :

M. ARIES Eric, M DESSOLAS Charly, M. BAYONNE Nicolas, M. CAUBET Bernard, M. DALDOSSO Michel, M. DAROLLES Jean-Claude, M. DUPOUX Florian, M PERES Nicolas, Mme ARIES Marlène

Procuration(s) :

Etai(en)t absent(s) :

Date de la convocation
29 février 2024

Etai(en)t excusé(s) :

Mme CUVILLIER Pascale, Mme PINAREL Cynthia

Date d'affichage
29 février 2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**

M. DALDOSSO Michel

14 mars 2024

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023

et publication du

14 mars 2024

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le SGC d'Auch à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

**Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2023 , après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Frégouville

Le Maire DAROLLES Jean-Claude

le(s) secrétaire(s) de séance

